

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 17 mai 2016 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 11 MAI 2016

**PRESENTS:**

**ABSENTS:** Avec procuration  
San procuration

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

QUESTION N° 1 ELECTION ADJOINT
--------------------------------

Par courrier du 25 février 2016, M. Thierry PEULET ayant présenté sa démission de ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire. Sa démission ayant été acceptée le 9 avril 2016 par Monsieur le Préfet du Gard. Il convient de procéder à son remplacement  
Pour procéder à son remplacement et en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande aux conseillers municipaux leur assentiment quant au fait de pourvoir à ce poste. Après avoir respecté les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIIT : Est nommé 4<sup>ème</sup> Adjoint  
M

VOTE :    Nb de voix Pour :        Nb de voix contre :            Nb d'Abstention :

QUESTION N° 2 INDEMNITES FONCTION DES ELUS
--

Depuis le 1er janvier 2016, la loi relative aux indemnités de fonction des maires a fait l'objet d'un traitement différent. Selon l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, dans les communes de moins de 10 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées automatiquement au taux plafond sans délibération. Toutefois, l'indemnité de Monsieur le Maire n'étant pas au taux maximal fixé par l'article L2123- du CGCT, le conseil doit à nouveau délibérer sur les indemnités de fonction des élus du conseil municipal afin de fixer le régime indemnitaire des adjoints (qui n'ont pas obligation de percevoir le maximum de leurs indemnités), après délibération

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : fixe les nouveaux taux (taux en pourcentage de l'indice 1015 Brut conformément aux barèmes fixé par les articles L 2123-23 ; L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Maire : 31 %

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint :

Autres adjoints :

Conseiller municipal délégué :

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre Nb d'Abstention :

QUESTION N° 3 : LANCEMENT CONSULTATION BUREAU ETUDES PLAN LOCAL D'URBANISME
---

Dans le cadre du lancement de révision du Plan Local d'Urbanisme et afin d'appréhender au mieux les procédures à mettre en place il convient de confier cette mission à un cabinet spécialisé dans l'urbanisme.

Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre Nb d'Abstention :

QUESTION N° 4 MODIFICATION PERIMETRE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD
---

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin d'être en cohérence avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du Gard,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 20160404-B1-001 du 4 avril 2016 relatif au projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- **de donner son accord pour l'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Nîmes et d'Uzès**

VOTE : Nb de voix Pour Nb de voix contre Nb d'Abstention :

QUESTION N° 5 EXTENSION PERIMETRE SIVU DU MASSIF BAGNOLAIS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de modification de périmètre du SIVU du Massif du Bagnolais afin d'être en cohérence avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du Gard,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 20160604-B1-006 du 6 avril 2016 relatif au projet de modification de périmètre du SIVU du Massif du Bagnolais,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **de donner son accord pour l'extension du périmètre du SIVU du Massif du Bagnolais** aux communes d'Aiguèze, Carsan, Cornillon, Goudargues, Issirac, La Roque Sur Cèze, Laval Saint Roman, Le Garn, Montclus, Saint Alexandre, Saint André de Roquepertuis, Saint André d'Olérargues, Saint Christol de Rodières, Saint-Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint-Laurent de Carnols, Saint Marcel de Careiret, Saint Michel d'Euzet, Saint Paulet de Caisson, Salazac, et Verfeuil.

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

QUESTION N° 6 EXTENSION PERIMETRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien afin d'être en cohérence avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du Gard,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 20160604-B1-002 du 6 avril 2016 relatif au projet d'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **de donner son accord pour l'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à la commune de Saint Laurent des Arbres**

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 7 CHANGEMENT DE DELEGUES AU SIVU – SITDOM – SIIG**

Pour faire suite à la démission de Monsieur PEULET Thierry, Adjoint, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir procéder à une nouvelle désignation pour siéger aux syndicats suivants : SIVU – SITDOM – SIIG

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Délégués titulaires SIVU :  
Délégués suppléants SIVU :

Délégué titulaire : SITDOM :  
Délégué suppléant : SITDOM

Délégué titulaire : SIIG :  
Délégué suppléant SIIG :

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 8 LANCEMENT CONSULTATION ETUDE DE SECURISATION ET EXTENSION DU RESEAU D'EAU**

Dans le cadre du lancement des travaux de sécurisation et d'extension du réseau d'eau et afin de mettre en place toutes les procédures relatives à cette opération il convient de confier cette mission à un cabinet spécialisé dans ce domaine.

Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 9 DEVIS MAINTENANCE INFORMATIQUE MAIRIE - ECOLE**

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau des devis relatifs à la maintenance du matériel informatique de la mairie et de l'école. Après études des devis

LE CONSEIL MUNICIPAL : décide

VOTE : Nb de voix Pour : Nb de voix contre Nb d'Abstention :

**QUESTION N° 10 RENOUVELLEMENT CONVENTION PARTENARIAT PONT DU GARD**

Le Conseil d'Administration de l'EPCC du Pont du Gard souhaite renouveler la convention permettant aux administrés de la commune de bénéficier de la gratuité totale de l'accès au Site du Pont du Gard

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VOTE :    Nb de voix Pour :                      Nb de voix contre                      Nb d'Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à    heures

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE  
Didier BONNEAUD